

Test de cyclisme (examen de vélo)

Principe

Nous faisons régulièrement passer des examens de vélo. Cet examen, composé d'une partie théorique et d'une partie pratique, a en principe lieu en 5^e année.

Préparation

Les monitrices et moniteurs en circulation préparent les élèves de manière ciblée à cet examen. Dans ce contexte, le soutien des parents et du corps enseignant est indispensable et très précieux.

Déroulement



Théorie

Le test théorique est passé en classe, sur le site Internet www.testcyclistes.ch. Ce test a lieu avant la partie pratique. Des questions orientées sur la pratique permettent d'évaluer si les élèves ont les connaissances théoriques nécessaires pour se comporter de manière sûre dans le trafic.



Pratique

La partie pratique vise à vérifier si le ou la cycliste adopte un comportement correct dans l'espace public routier. Le vélo est contrôlé avant le test pratique afin de vérifier si les prescriptions sont respectées.

Les trajets sont choisis de façon à pouvoir faire une évaluation objective et pertinente du point de vue de la sécurité. Les élèves doivent porter un gilet réfléchissant et un casque de vélo durant l'examen pratique. Si la situation locale ne présente aucun trajet adapté à la partie pratique, un test alternatif peut être effectué, par exemple sous forme de parcours.

Rattrapage

Les examens de vélo ont pour but premier de renforcer la sécurité routière. C'est pourquoi les enfants peu sûrs ou n'ayant pas fourni de prestation suffisante sont soutenus de manière ciblée. Une lettre est adressée aux parents, expliquant que leur fille ou leur fils n'a pas rempli les exigences. Un rattrapage est proposé.

Avez-vous des questions sur l'instruction routière? N'hésitez pas à nous contacter: praevention@police.be.ch